Communiqué de Presse **Nice, Londres, Singapour, le 10 janvier, 2012**

EDHEC-Risk Institute interpelle le gouvernement sur l'inopportunité d'imposer une taxe Tobin en France.

Dans une lettre ouverte du 10 janvier 2012 adressée au premier ministre français, qui fait elle-même référence à un précédent courrier envoyé en juillet 2011 au commissaire en charge du marché intérieur et des services européen, Michel Barnier, EDHEC-Risk Institute souligne les difficultés et les risques liés à la mise en œuvre d'une taxation des transactions financières en France.

Les recommandations d'EDHEC-Risk Institute s'appuient sur une étude réalisée par le professeur Raman Uppal. Cette étude présente des résultats théoriques sur la taxation des transactions financières, mais aussi des résultats empiriques sur ses effets, ainsi qu'une mise au point sur les difficultés de sa mise en œuvre. Les principales conclusions que l'on peut tirer des recherches conduites sur le sujet sont :

- Les résultats des modèles théoriques sur l'efficacité de la taxe Tobin pour réduire la volatilité et augmenter le bien-être sont mitigés. La taxe Tobin mènera évidemment à une réduction du nombre de transactions sur les titres sur lesquels la taxe est imposée. Cependant, une réduction du volume de négociation des titres signifie également qu'il est désormais plus difficile d'utiliser les marchés financiers pour lisser la consommation dans le temps et dans des conjonctures différentes. La taxe Tobin réduit l'activité spéculative sur les marchés, mais cette taxe éloigne également les investisseurs qui fournissent des liquidités et stabilisent les prix. Ainsi, l'introduction de la taxe Tobin possède à la fois des avantages et des inconvénients, et l'effet net sur la volatilité est susceptible d'être faible.
- Par ailleurs, d'un point de vue plus empirique, il existe un ensemble considérable de travaux étudiant les effets d'une taxation des transactions sur la volatilité des prix des titres financiers. La plupart de ces travaux constatent que la taxe ne réduit pas la volatilité des rendements, ou bien conduit à une augmentation de cette volatilité. Par ailleurs, l'imposition d'une taxe sur les transactions mène à une réduction de la demande, et donc, à une baisse des prix des actifs affectés. Cet inconvénient pourrait être contradictoire avec la volonté des dirigeants de la zone Euro de faciliter le placement dans de bonnes conditions de leurs dettes et notamment de faire décroitre le coût de l'endettement des pays les plus fragiles de la zone.
- Enfin, la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières constitue un défi en soi. Par exemple, est-ce que les régulateurs peuvent vraiment faire la distinction entre les transactions liées aux activités fondamentales et celles qui sont purement spéculatives ? Est-ce que les régulateurs peuvent déterminer le taux approprié pour la taxe Tobin qui pourrait réduire l'activité spéculative des investisseurs qui ne sont pas totalement rationnels, sans pour autant affecter négativement les opérations réalisées par les investisseurs rationnels ? Et, du point de vue des spéculateurs, à moins que toutes les grandes places financières introduisent la taxe Tobin, il apparaît facile d'échapper à la taxe en faisant passer les transactions par des pays qui ne l'imposent pas.

Une copie de la lettre ouverte au premier ministre François Fillon est accessible depuis le lien suivant :

Lettre ouverte de l'EDHEC-Risk Institute au Premier Ministre, le 10 janvier 2012

EDHEC–Risk Institute	EDHEC Risk Institute—Europe	EDHEC Risk Institute—Asia
393 promenade des Anglais BP 3116 - 06202 Nice Cedex 3 France	10 Fleet Place - Ludgate London EC4M 7RB United Kingdom	1 George Street #07-02 Singapore 049145

Une copie de la lettre ouverte au Commissaire Barnier est disponible à l'adresse suivante :

EDHEC-Risk Institute Letter to European Internal Market and Services Commissioner, July 12, 2011

* Une copie de l'étude est disponible à l'adresse suivante :

EDHEC-Risk Institute Position Paper A Short Note on the Tobin Tax: The Costs and Benefits of a Tax on Financial Transactions

Contact :

Pour plus d'informations, veuillez contacter **Séverine Anjubault** :
Tél. : **+33 (0)4 93 18 78 63** – Courriel : **severine.anjubault@edhec-risk.com**

A propos d'EDHEC-Risk Institute

Créée en 1906 et appartenant au club fermé des institutions reconnues internationalement à travers la « triple couronne » des accréditations EQUIS, AACSB et Association of MBAs, EDHEC Business School offre un éventail de formations au management destinées à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises. Créé en 2001 par l'EDHEC, EDHEC-Risk Institute a pour objectif de mener des travaux aux plus hauts standards académiques mondiaux et de faciliter leur mise en œuvre par l'industrie. En partenariat avec de grandes institutions financières, il rassemble 80 chercheurs et conduit six programmes de recherche centrés sur l'allocation d'actifs et la gestion des risques dans les univers traditionnel et alternatif. Les résultats des programmes et chaires de recherche sont diffusés depuis Londres, Nice et Singapour, où EDHEC-Risk Institute est présent.

Conformément à sa mission, EDHEC-Risk Institute valide systématiquement la qualité académique de ses travaux par des publications dans les revues de référence et développe une politique de communication dynamique avec l'industrie. Il anime un site Internet destiné aux professionnels de la gestion d'actifs (www.edhec-risk.com), distribue sa lettre d'information mensuelle à plus de 1.000.000 de praticiens, produit régulièrement des rapports sur l'état des pratiques dans l'industrie de la gestion des investissements, organise des conférences annuelles à destination des praticiens et offre des programmes de formation de cadres et dirigeants, parmi lesquels l'EDHEC Risk Institute PhD in Finance, à des centaines d'institutions chaque année.